

Objet : Plan de retour à la normale

Cette trame de plan de reprise d'activité est établie à l'attention des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD, USLD et résidences autonomie) **au sein desquels aucun résident ne présente de risque de contagion ou de transmission virale de covid-19**, en application du protocole gouvernemental du 16 juin 2020.

Il est rappelé que ce protocole prévoit que la formalisation du plan de retour à la normale doit être finalisée pour le 22 juin et que sa soumission au CVS doit être effectuée avant le 25 juin, le cas échéant par voie dématérialisée.

NOM DE LA STRUCTURE

Préambule

Faisant suite aux annonces du Président de la République du 14 juin, un nouveau protocole gouvernemental a été diffusé le 16 juin 2020 « Retour à la normale dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées (EHPAD, USLD et résidences autonomie).

Il indique les orientations à suivre pour parvenir à un horizon le plus proche possible à un retour à la normale tout en conservant des conditions de sécurité indispensables au vu de la persistance de l'épidémie et du risque de contamination au sein de l'établissement.

Il est conseillé d'élaborer en interdisciplinaire un document de retour à la normale prenant en compte :

- Les axes de retour à l'activité normale prévus par le protocole du 15 juin (reprise des visites des proches sans rendez-vous, des sorties individuelles et collectives et de la vie sociale au sein de l'établissement, fin du confinement en chambre sauf exception, reprise des interventions des professionnels libéraux et professions paramédicales, ainsi que des admissions en HP, HT, PFR, PASA et AJ ;

Date de mise à jour :

- Leur calendrier de mise en œuvre progressive en tenant compte des adaptations nécessaires à la prévention du risque canicule ;
- La gestion des ressources humaines (prise de congés, protection du personnel, renforts demandés) ;
- La mise en œuvre des gestes barrières et de la distanciation physique.

Ce plan de retour à la normale sera présenté aux instances représentatives du personnel et au conseil de vie sociale. L'ARS pourra demander à en avoir communication.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. Présentation de la structure (facultatif).....	3
2. Rappel des règles de protection qui doivent être respectées dans le cadre du retour progressif à la normale	4
3. Mesures prises pour veiller au risque de contamination et assurer une réponse immédiate en cas de suspicion de covid-19	4
4. Calendrier général de retour à la normale	5
5. Reprise des visites sans rendez-vous	6
6. Reprise des admissions et fin des confinements préventifs en chambre	7
7. Réouverture des accueils de jour, plateformes de répit, PASA	7
8. Reprise des sorties.....	8
9. Reprise de la vie sociale et des interventions des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux ou des bénévoles	8
9.1. Modalités d'organisation des repas	9
9.2. Retour des professionnels libéraux.....	9
10. Impact sur les effectifs	10
10.1. Semaine 27	10
• Effectifs du personnel	11
10.2. Semaines 28 et 29	11
• Effectifs des résidents	11
• Effectifs du personnel	12
10.3. Besoins de renfort RH	12
11. Besoins en EPI	13

Autonomie alimentaire	Quelle est votre autonomie alimentaire : jour(s)
Equipement et fiches actions globales	Présence de pièce(s) rafraichie(s) proportionnée (s) : Choisissez un élément. Fiche-action opérationnelle relative : <ul style="list-style-type: none"> - à l'évacuation : Choisissez un élément. - au confinement : Choisissez un élément. - à la maîtrise d'une épidémie : Choisissez un élément.
Coopération/Partenariat	

2. Rappel des règles de protection qui doivent être respectées dans le cadre du retour progressif à la normale

Tant que l'épidémie demeure, les mesures de protection suivantes continuent à s'appliquer au sein de l'établissement :

- Le respect des gestes barrières et d'hygiène et en particulier le port obligatoire du masque chirurgical par les personnes extérieures à l'établissement. Les masques chirurgicaux peuvent être apportés par les proches ou sont mis à disposition par l'établissement ;
- le lavage des mains par solution hydro-alcoolique ;
- le nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées ;
- l'aération de la pièce ;
- le respect du circuit des DASRI ;
- le respect de la distanciation physique.

3. Mesures prises pour veiller au risque de contamination et assurer une réponse immédiate en cas de suspicion de covid-19

Une cellule « covid-19 » est constituée au sein de l'établissement. Elle est chargée de suivre la situation en lien avec l'ARS.

Elle est composée de :

- XXXXX (directeur de l'établissement)
- XXXXX (médecin coordonnateur ou médecin référent « covid -19 » de l'établissement)
- XXXXX
- XXXXX

Au cas où un résident présente des symptômes évocateurs du covid-19 et que ce résident est en chambre double, une **chambre « sas »** est identifiée au sein de l'établissement.

Un dépistage par RT-PCR est proposé :

- Aux nouveaux professionnels permanents et temporaires intervenant dans l'établissement, 2 jours avant leur intervention ;
- Aux professionnels de l'établissement en retour de congés ;
- Aux résidents ou salariés présentant le moindre symptôme évocateur ;
- Aux personnes demandant une admission en établissement, au stade de la préadmission.

En cas de nouvel épisode épidémique local ou national, la mise en œuvre des mesures prévues par le **protocole du 20 avril actualisé le 5 juin 2020** (« protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS et USLD ») et le cas échéant des **consignes complémentaires nationales ou locales** peut être décidée par le directeur et le médecin coordonnateur après consultation de l'équipe pluridisciplinaire et de l'astreinte gériatrique du territoire ou de l'ARS. L'ARS est informée de cette décision.

4. Calendrier général de retour à la normale

Pour chaque item indiquer pour chaque semaine les étapes permettant une reprise prévisionnelle. Le détail des étapes est présenté dans les paragraphes suivants.

	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29
Reprise des visites sans rendez-vous sur des plages horaires dédiées			
Reprise des visites sans rendez-vous sans plages horaires dédiées			
Fin des confinements en chambre (sauf exceptions)			
Reprise des sorties individuelles			
Reprise des sorties collectives			
Reprise des interventions des professionnels de			

santé, médicaux et paramédicaux ou des bénévoles			
Reprise de la vie sociale (activités,...)			
Reprise des admissions			
Réouverture des AJ, plateformes de répit, PASA...			

5. Reprise des visites sans rendez-vous

Rappel du protocole : présenter les étapes d'une reprise rapide des visites en présentant les étapes d'extinction des mesures suivantes :

- La prise de rdv préalable à une visite ;
- Le respect d'un circuit sécurisé de visite
- La distance physique avec matérialisation
- L'interdiction d'échange d'objet ou de denrées
- L'auto-questionnaire.

- **Modalités de reprise**

Il est décidé de prévoir une reprise progressive des visites sans rendez-vous en suivant les étapes suivantes :

Par exemple :

- Reprise des visites sans rendez-vous à compter de la semaine **X** sur les **plages horaires** suivantes :
 - Jours – plages horaires
 -
- Reprise des visites sans rendez-vous et **sans plages horaires** dédiées à compter de la semaine **X** ;
- Le **circuit de visite** existant (double circulation) est **maintenu jusqu'à la semaine X / ou adapté de la manière suivante à compter de la semaine X** ;
- **L'échange de denrées et d'objets** est de nouveau rendu possible à compter de la semaine **X** ;
- Il est mis fin à l'exigence d'un **auto-questionnaire** à compter de la semaine **X**.

Les résidents et leurs proches sont informés des modalités de visite ainsi définies.

La **charte** établie à l'occasion du protocole de reprise d'activité peut opportunément être mise à jour des nouvelles modalités actées dans le présent protocole afin d'assurer une information écrite des proches. Egalement, l'affichage du protocole au sein de l'établissement permettrait

aux familles de prendre connaissance des limites à l'ouverture des visites que l'Etat appelle de ses vœux.

- **Anticipation de la reprise des visites**

Mesures RH à prévoir : (renfort de personnel, bénévoles...) (cf. synthèse au paragraphe)

Evaluation des besoins de fourniture d'EPI : (évaluer les besoins liés à la venue des familles, bien qu'elles puissent elles-mêmes apporter leurs propres masques chirurgicaux).

Mesures d'information à prévoir : information des familles, affichage dans l'établissement...

6. Reprise des admissions et fin des confinements préventifs en chambre

Rappel du protocole : les plans de retour à la normale visent à atteindre progressivement :

- *La reprise de tous les motifs d'admission au sein de l'établissement*
- *La reprise des visites de préadmission pour toute admission*
- *L'arrêt de la procédure du confinement préventif en chambre*

Les **motifs d'admission** sont jusqu'ici limités aux situations urgentes notamment. Il est décidé d'assouplir ces critères d'admission à compter de la semaine X de la manière suivante.

Un **test RT-PCR** doit être effectué au stade de la préadmission à J-2. Un confinement préventif en chambre de 7 jours est maintenu sauf décision collégiale contraire prise par la direction de l'établissement, l'équipe soignante et le cas échéant le médecin coordonnateur après consultation systématique de l'astreinte gériatrique du territoire ou de l'ARS.

Prévisions pour l'HP : (dates et conditions de reprise, évolution des critères d'admission jusqu'à leur suppression totale...)

Ouverture à %	
ETP dédié/ réaffecté	

Prévisions pour l'HT : (dates et conditions de reprise, évolution des critères d'admission jusqu'à leur suppression totale...)

Ouverture à %	
ETP dédié/ réaffecté	

7. Réouverture des accueils de jour, plateformes de répit, PASA

Rappel du protocole : présenter les étapes d'extinction des mesures suivantes :

- *Limitation des ouvertures en fonction du caractère séparé ou non de l'entrée par rapport à l'établissement ainsi que les limitations d'ustensiles utilisables*
- *Limitation des critères d'admission, de la plage horaire d'activité, du nombre de participants et des modalités spécifiques de transports*
- Le fait de dédier une équipe de professionnels à l'AJ

Prévisions pour l'AJ : (dates et conditions de reprise, évolution des critères d'admission jusqu'à leur suppression totale...)

Ouverture à %	
ETP dédié/ réaffecté	

Prévisions pour la plateforme de répit : (dates et conditions de reprise, évolution des critères d'admission jusqu'à leur suppression totale...)

Ouverture à %	
ETP dédié/ réaffecté	

Prévisions pour le PASA : (dates et conditions de reprise, évolution des critères d'admission jusqu'à leur suppression totale...)

Ouverture à %	
ETP dédié/ réaffecté	

8. Reprise des sorties

Rappel du protocole : présenter les étapes d'une reprise des sorties individuelles et collectives, comme avant la crise, en présentant les étapes d'extinction des mesures suivantes :

- *Limitation des motifs et de la taille des groupes de sorties collectives*
- *Limitation des motifs, limitation géographique et protocole particulier des sorties individuelles hors de l'établissement.*

Il est recommandé de prévoir un protocole pour encadrer ces sorties. Eventuellement, envisager de privilégier dans un premier temps les sorties collectives, qui peuvent être maîtrisées plus aisément, sur les sorties individuelles.

9. Reprise de la vie sociale et des interventions des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux ou des bénévoles

Rappel du protocole : présenter les étapes d'extinction des mesures suivantes :

- *Limitation de la liste des professionnels autorisés à se rendre dans l'établissement dont l'encadrement strict des visites médicales d'intervenants libéraux et de professionnels médicaux et paramédicaux*

- Limitation de l'intervention de bénévoles
- Limitation de la taille et de la composition des groupes pour les activités
- Suspension de certaines animations qui mobilisent physiquement les résidents ou des soins de bien-être
- Limitation de la taille des groupes de prise des repas

9.1. Modalités d'organisation des repas

- **Effectifs résidents**

SEMAINE 27			
	Effectifs concernés		
Modalités d'organisation des repas	Matin	Midi	Soir
Repas pris en chambre			
Repas pris dans la salle commune			
TOTAL			

SEMAINE 28			
	Effectifs concernés		
Modalités d'organisation des repas	Matin	Midi	Soir
Repas pris en chambre			
Repas pris dans la salle commune			
TOTAL			

SEMAINE 29			
	Effectifs concernés		
Modalités d'organisation des repas	Matin	Midi	Soir
Repas pris en chambre			
Repas pris dans la salle commune			
TOTAL			

- **Mesures organisationnelles à prévoir**

9.2. Retour des professionnels libéraux

SEMAINE 27		
Modalités de transport des usagers	Effectifs résidents	ETP

accueillis	concernés	
Kinésithérapeute		
Podologue		
Orthophonistes		
TOTAL		

SEMAINE 28		
Modalités de transport des usagers accueillis	Effectifs résidents concernés	ETP de professionnels libéraux
Kinésithérapeute		
Podologue		
Orthophonistes		
TOTAL		

SEMAINE 29		
Modalités de transport des usagers accueillis	Effectifs résidents concernés	ETP
Kinésithérapeute		
Podologue		
Orthophonistes		
TOTAL		

10. Impact sur les effectifs

10.1. Semaine 27

- Effectifs des résidents

Nature prise en charge hors crise Covid 19	Effectifs prévisionnels semaine 27	Nature prise en charge durant la semaine	Effectifs concernés	Nombre de tests à prévoir
Choisissez un élément.		Choisissez un élément.		
		Choisissez un élément.		
		Choisissez un élément.		

Choisissez un élément.		Choisissez un élément.		
		Choisissez un élément.		
		Choisissez un élément.		
Choisissez un élément.		Choisissez un élément.		
		Choisissez un élément.		
		Choisissez un élément.		
TOTAL		TOTAL		

- **Effectifs du personnel**

Personnels (Inscrit au BP 2020)	ETP	Personnels Semaine 27	ETP
Personnel permanent		CDI	
		CDD intérim	
Postes de remplacement		Mis à disposition	
		Renfort Covid	
		Absentéisme	
TOTAL		TOTAL	

10.2. Semaines 28 et 29

- **Effectifs des résidents**

SEMAINE du 6 au 12 juillet 2020	
Nature prise en charge demandée par l'utilisateur/famille	Effectifs concernés
Choisissez un élément.	
TOTAL	

SEMAINE du 13 au 19 juillet 2020	
Nature prise en charge demandée par l'utilisateur/famille	Effectifs concernés
Choisissez un élément.	
TOTAL	

- **Effectifs du personnel**

SEMAINE du 6 au 12 juillet 2020	
Type	ETP
CDI	
CDD intérim	
Mis à disposition	
Heures supplémentaires/complémentaires	
Renfort Covid	
Absentéisme	%
TOTAL	

SEMAINE du 13 au 19 juillet 2020	
Type	ETP
CDI	
CDD intérim	
Mis à disposition	
Heures supplémentaires/complémentaires	
Renfort Covid	
Absentéisme	%
TOTAL	

10.3. Besoins de renfort RH

SEMAINE du 6 au 12 juillet 2020		
Qualification	Nb ETP	Mission

TOTAL		

SEMAINE du 13 au 19 juillet 2020		
Qualification	Nb ETP	Mission
TOTAL		

11. Besoins en EPI

TYPE EPI	STOCK FIN SEMAINE 26	MOUVEMENTS SEMAINE 27		MOUVEMENTS SEMAINE 28		STOCK FIN SEMAINE 28
		<i>Entrée</i>	<i>Sortie</i>	<i>Entrée</i>	<i>Sortie</i>	
	Nb d'unité	Nb d'unité	Nb d'unité	Nb d'unité	Nb d'unité	Nb d'unité
MASQUES TISSUS						
MASQUES CHIRURGICAUX						
MASQUES FFP2						
MASQUES FFP3						
GANTS						
CHARLOTTES						
SUR CHAUSSURES						
BLOUSES						
GEL HYDRO-ALCOOLIQUE						
COMBINAISONS						
AUTRES EPI						

